



La Publication Spéciale PLP de la CGT Educ'Action du Var



CGT Educ'Action du Var Bourse du
travail 13 av. amiral Collet 83000
Toulon

Mail : cgt-educaction83@orange.fr
téléphone : 06 59 95 68 28

Non aux dotations insuffisantes ! Le scandale continue.

Comme tous les ans et encore plus depuis quelques années, février est devenu un mois d'angoisse dans les lycées professionnels. En effet c'est à cette période que le rectorat envoie les DGH dans les établissements. Malgré nos mobilisations des années précédentes, les contestations de nombreux établissements les concernant, les dotations restent souvent insuffisantes. Or les conditions de travail des élèves et des enseignants dépendent directement de cette dotation, lorsque cette dernière est insuffisante c'est tout un système qui se dérègle. Les conséquences d'une sous dotation placent les équipes enseignantes dans des conditions de travaux insupportables. En plus de se retrouver avec des classes surchargées, l'accompagnement personnalisé disparaît et les dédoublements deviennent insuffisants. Nous assistons parfois à la non-application des horaires réglementaires dans les sections du bac pro 3 ans et du CAP.

N'oublions pas non plus qu'une sous dotation ne permet pas de créer les postes nécessaires dans certaines disciplines et peut même amener la suppression de postes avec parfois des conséquences désastreuses pour les collègues, obligés de muter loin de leur domicile. Devant cette pénurie de moyens, il est indispensable de rejeter dans les conseils administratifs la répartition proposée par les chefs d'établissements et de mettre l'administration devant ses responsabilités !

Comment la formation professionnelle pourrait-elle fonctionner correctement sans moyens ; à croire que l'objectif est de déstabiliser les lycées professionnels afin de développer l'apprentissage tellement cher au MEDEF ?

Pour vous faciliter la compréhension du calcul des horaires réglementaires, la CGT Educ'action a élaboré un document synthétique. La principale difficulté dans la vérification des horaires réglementaires est leur tri-annualisation. Contactez nous si vous avez un doute.

A nous de mettre le nez dans nos affaires !

Christophe Benetti LP BLUM

Bon anniversaire Bac Pro

Le vendredi 29 janvier au Lycée

Professionnel Georges Cisson on fêtait les 30 ans du Bac Pro. Mais pas en petit comité; Le Recteur avait choisi l'établissement pour célébrer ce grand moment.

Bilan, qu'on peut lire en première page du site du Rectorat, et dans la presse locale : c'est formidable, tout fonctionne bien, les projets sont avant-gardistes et le matériel à la pointe. Le Recteur a même flashé sur l'imprimante 3D de la section E.D.P.I. (Etude et Définition des Produits Industriels), il a demandé au proviseur de lui imprimer un support de téléphone pour sa voiture !

A force de leur montrer le bon côté des choses à nos hauts fonctionnaires et pas l'envers du décor ils pensent que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. D'ici qu'ils suppriment des postes et des moyens pour voir si on peut faire aussi bien avec moins ! Non ils n'oseraient pas !....

On ne lui a pas montré une classe type avec le langage fleuri de nos élèves, non ça donnerait une mauvaise image du lycée Pro. D'ailleurs pourquoi ils veulent qu'il ait une aussi si belle image l'enseignement professionnel en formation initiale puisque l'apprentissage c'est la panacée ?

La délégation était triée sur le volet, pas de représentants des personnels, « ça aurait fait trop de monde » dit le proviseur. On lui a pas fait rencontrer, à ce brave homme, des profs au bord du Burn Out à force de supporter les incivilités quotidiennes, et l'accumulation de nouvelles missions. Il n'a pas vu non plus, les autres collègues moins touchés mais désabusés et qui prennent tout cela avec dérision.

**Bref vive le Bac Pro ! Surtout depuis qu'il est
passé à 3 ans.**

**Laurent Laplanche
LP CISSON et Elu CAPA PLP**

Et les sur effectifs....

Dans notre académie nous avons des classes à 30, voire 32 (certaines sections sont même à 36). En tertiaire on arrive à survivre (rarement à faire cours) mais en indus., suivant les sections c'est mission impossible.

Le Décret n° 2015-1351 du 26 octobre 2015 instaurant un droit au redoublement en terminale dans le même établissement dont la CGT Educ'action avait déjà dénoncé lors conseil supérieur de l'éducation du 3 juillet 2015 la mise en place sans moyens supplémentaires, va être un nouvel argument de la part du rectorat pour augmenter encore les effectifs.

La CGT Educ'action revendique des seuils en lycée professionnel de 20 élèves par classe car nous savons bien que la baisse des effectifs par classe est une nécessité pour la prise en charge de la difficulté scolaire.

La CGT Educ'action dénonce chaque année le scandale de la situation des divisions de bac pro à 30 élèves ou plus.

Il convient donc en cette période de DGH d'être particulièrement vigilant à ce que le rectorat abonde bien les DHG des divisions professionnelles à hauteur des horaires réglementaires.

La CGT Educ'action appelle donc l'ensemble des lycées touchés par une sous dotation de leur DGH par rapport aux horaires réglementaires ou par des hausses d'effectifs à se mobiliser pour les refuser. **Des marges de manœuvre budgétaire existent : le rectorat après affectation des DHG a encore des moyens sous le coude pour les LP.**

Bernard CONTE LPO JANETTI et Co-Secrétaire Départemental de la CGT Educ'Action du VAR

A la CGT Educ'action, nous revendiquons :

- Une nette diminution des effectifs par classe (20 maximum) et une forte augmentation du nombre d'heures de groupes : plus aucun enseignement professionnel en classe entière, au moins une heure de groupe pour les enseignements généraux qui en sont privés, une majorité d'heures d'enseignement général effectuées en groupes. C'est notre priorité.
- Le retour à une définition hebdomadaire des volumes horaires enseignants et élèves.
- Une diminution sensible du nombre de semaines de PFMP
- La fin du « tout-CCF » et le retour à des épreuves d'examen nationales.
- L'arrêt de la politique visant à développer l'apprentissage, sa mise en concurrence avec la formation initiale sous statut scolaire..
- Le maintien et l'amélioration de tous les CAP (y compris les CAP à public prioritaire/réservé) qui doit permettre aux élèves les plus fragiles ou préférant mener des études courtes d'obtenir une qualification professionnelle mais aussi de continuer en bac pro à l'issue du CAP.
- Le retour au bac pro en 4 ans et son amélioration.

Olivier GERARD Co-Secrétaire Départemental de la CGT Educ'Action du Var et membre de la Commission Exécutive Nationale de la CGT Educ'Action

Bulletin d'adhésion ou de réactualisation

Vous pouvez adhérer en ligne :

<http://cgteducationnice.org/spip.php?rubrique35>

ou retourner par courrier ce bulletin :

- pour le 06 :

CGT Educ'Action,
34 bd J.Jaurès,
06300 Nice

- pour le 83 :

Dominique Motay,
115 rue Vincent Truc,
83220 Le Pradet

Mme/Mlle/M _____ Prénom : _____ Né-e le : _____

Adresse perso : _____

_____ Ville : _____

Code Postal _____ Téléphone : _____ Portable : _____

E-mail : _____ @ _____

Etablissement : _____ Service : _____

Corps (techn. labo, plp, pe, certifié-e, adjt adm...) _____ Classe : _____ Echelon : _____ ou Indice : _____

Discipline et/ou fonction (zil, tzt, ash, cons. péda, Greta...): _____

Titulaire (1) Stagiaire (1) Non titulaire (1): _____ Retraité-e (1) _____

Temps partiel : quotité _____ % ou _____ /18^h Montant de la cotisation : _____

Je désire (ré-) adhérer à la CGT Educ'Action : _____ Date et signature : _____

Je désire payer par prélèvement automatique¹, je joins un RIB.

Je règle ma cotisation pour l'année civile 2016 par chèque¹ - 6 chèques max. svp.

¹ barrer la mention inutile

66% de la cotisation est déductible des impôts : le coût réel représente alors le tiers du montant indiqué, y compris pour les non-imposables (la loi de finances 2013 institue un crédit d'impôt).

Dans toute la CGT, le taux de cotisation est de 1% du salaire net (hors primes) ou des pensions. Vous pouvez aussi vous servir du tableau ci-dessous, ou multiplier par 0,0376 votre indice (cf bulletin de paie)



Cotisation mensuelle :

Assistant d'éduc	4€
Aides-éduc	4€
Emploi avenir prof	4€
CU/AVS/EVS	4€

Cotisation mensuelle	1 ^{er} éch.	2 ^e éch.	3 ^e éch.	4 ^e éch.	5 ^e éch.	6 ^e éch.	7 ^e éch.	8 ^e éch.	9 ^e éch.	10 ^e éch.	11 ^e éch.
ATRF ou adjt adm. 1 ^{er} classe	11,95 €	12,00 €	12,05 €	12,10 €	12,15 €	12,20 €	12,30 €	12,80 €	13,15 €	13,65 €	14,20 €
Instituteur-trice				14,05 €	14,40 €	14,70 €	15,00 €	15,80 €	16,60 €	17,65 €	19,40 €
Certifié-e PE, PLP, PEPS, CPE	12,00 €	12,00 €	16,25 €	16,75 €	17,25 €	17,60 €	18,65 €	20,00 €	21,35 €	23,05 €	24,75 €
Idem : hors classe	18,65 €	21,10 €	22,60 €	24,15 €	26,15 €	27,90 €	29,50 €				
Agrégé-e	12,00 €	12,00 €	18,40 €	19,80 €	21,10 €	22,30 €	23,90 €	25,75 €	27,65 €	29,50 €	30,90 €

Etudiant-e : cotisation annuelle : 23.00€
Temps partiel : calculer votre cotisation au prorata de votre temps de travail.

Si vous optez pour le **prélèvement automatique**, votre cotisation sera réévaluée en début d'année civile et lorsque nous aurons connaissance de vos promotions.

Votre cotisation est la seule ressource financière du syndicat : adhérez !